

*Ute Dieckmann*

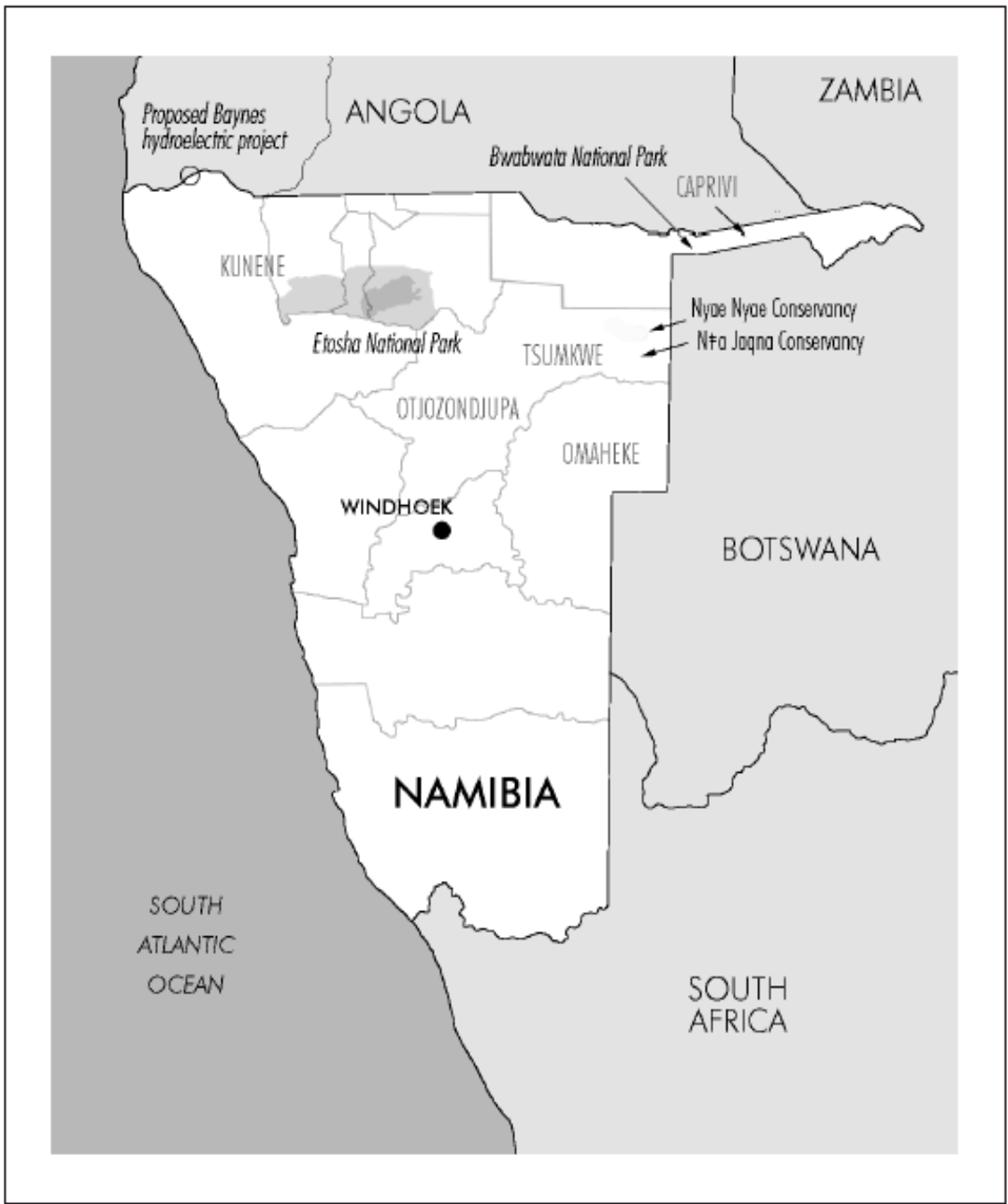
Il est généralement admis que les San (Bushmen), dont le nombre est estimé entre 32000 et 38000 en Namibie<sup>1</sup> constituent les peuples autochtones de ce pays. Il y a six groupes San différents dans le pays, chacun parlant sa propre langue et ayant ses propres coutumes, traditions et histoires. Les San furent, par le passé, principalement des chasseurs-cueilleurs mais aujourd'hui, leurs modes de vie sont diversifiés, travaillant comme domestiques ou en tant que salariés agricoles, pratiquant la culture et l'élevage, assurant des petits boulots en zone rurale ou urbaine ou s'engageant dans le petit commerce et les services. Les San sont dispersés sur plusieurs parties de la Namibie, particulièrement dans les parties centrales et septentrionales du pays. Les groupes San incluent les Khwe, 4400 personnes, principalement situées dans la région de Caprivi et de Tsumkwe Ouest ; les Haiom, dans la zone d'Etosha au centre nord de la Namibie (entre 9000 et 12 000 personnes) et les Ju'hoansi, dont le nombre avoisine les 7000, vivent principalement dans le district de Tsumkwe Est dans la région d'Otjozondjupa<sup>2</sup>.

Un peu plus de 80% des San ont été dépossédés de leurs terres ancestrales et de leurs ressources et aujourd'hui, ils constituent les groupes les plus pauvres et les plus marginalisés du pays. L'accroissement de la marginalisation des San est mis en évidence dans le Rapport du PNUD sur les indicateurs socio-économiques de développement humain dans lequel la situation des San est considérée comme la pire de tous les groupes de population de Namibie<sup>3</sup>.

Un autre groupe habituellement reconnu comme autochtone en Namibie est formé par les Himba, dont le nombre est proche de 25000 et résident essentiellement dans la région semi-aride du Nord ouest (Région de Kunene). Les Himba sont des pasteurs ayant des liens étroits avec les Herero, également pasteurs, qui vivent dans le centre et l'est de la Namibie.

Un autre groupe de population autochtone est formé par les Nama qui appartiennent au groupe linguistique Khoe dont le nombre avoisine 70000. Les Nama, incluant les Topnaars de la vallée de la rivière Kuiseb et de la zone de Walvis Bay dans le centre ouest de la Namibie, forment un groupe de près de 1800 personnes qui vit dans une douzaine de campements et dépend d'une production vivrière de petite échelle, fondée sur la culture de l'Inara (*Acanthosicyos horrida*) et le tourisme. Ensemble, les peuples autochtones de Namibie représentent un peu plus de 8% de la population totale du pays.

La Namibie n'a pas de législation nationale traitant directement des Peuples autochtones et la Constitution n'en fait aucune mention. Le Bureau du Premier ministre dispose d'un Programme sur le Développement des San dont le but est d'aider les citoyens San et les autres groupes marginalisés tels que les Himba, en tant que minorités frappées par la pauvreté. La Namibie a voté en faveur de la déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones. En 2010, le cabinet namibien a approuvé la création d'une Division du Développement San au sien du Bureau du Premier ministre, ce qui est une étape importante dans la promotion des droits des peuples autochtones et des communautés marginalisées en Namibie<sup>4</sup>.



## Gestion foncière et ressource naturelle

En gagnant son indépendance en 1990, la Namibie a hérité de la période coloniale de deux sous - secteurs agricoles, communal et commercial. Alors que les zones commerciales (couvrant 44% des 824 000 km<sup>2</sup> du pays) consistent en des terres qui ont été allouées à l'agriculture commerciale blanche pendant la colonisation puis pendant l'Administration sud-africaine, les zones communales (41%)<sup>5</sup> ont formé les homelands, dévolus aux divers groupes namibiens pendant l'apartheid sous l'administration sud-africaine de la Namibie. Les groupes autochtones se sont retrouvés intégrés au régime de la propriété privée et commerciale des terres mais aussi dans des zones urbaines aussi bien que dans des terres communales.

Les conditions d'existence diffèrent significativement entre les zones commerciales et communales. Bien que la majorité des San dans les zones commerciales n'ont aucun droit foncier et doivent gagner leur vie en tant qu'ouvrier agricole, domestiques ou squatters urbains, les San, Himba et Nama vivant sur les terres communales ont – quoique de façon limitée - un accès à la terre et à ses ressources.

Les communautés rurales ont la possibilité de créer sur les terres communales des conservancies<sup>6</sup> et des forêts communautaires. En Namibie, ces conservancies sont organisées localement et gérées autour des multiples usages des zones communales, dans lesquelles les utilisateurs peuvent mettre en commun leurs ressources pour la conservation et l'utilisation de la vie sauvage et le tourisme. Les membres des *conservancies* ont des droits reconnus sur les ressources de la vie sauvage par l'amendement à la Loi sur la protection de la nature namibienne de 1996. En Namibie, il y a en tout 59 *conservancies* enregistrées. Il y en a au moins 15 dans la région de Kunene dans le Nord-Ouest de la Namibie dans laquelle vivent les Himba. Les communautés Nama, dans le Sud de la Namibie, sont impliquées dans la gestion d'au moins 6 conservancies.<sup>7</sup> Dans la région d'Otjozondjupa, il y en a actuellement deux, majoritairement San : la première, le NJaqna, est située dans le district Ouest de la zone de Tsumkwe ; la seconde, le Nyae Nyae, dans le District Est de Tsumkwe. Dans le parc national de Bwabwata dans la région de Caprivi, les Khwe (San) sont impliqués dans l'association Kyaramacan qui dispose de prérogatives spéciales dans la gestion des ressources naturelles du parc<sup>8</sup>. Les *conservancies* et cette association permettent de dégager quelque revenu grâce au tourisme, aux concessions de chasse (dans le Nyae Nyae) et grâce aux taxes sur les films et les enregistrements, une partie substantielle de ces revenus étant répartie parmi tous les membres de la *conservancy* et distribuée annuellement. Quelques personnes sont employées par les *conservancies* mais les perspectives d'emplois sont généralement rares et les tentatives pour fournir des revenus durables se sont avérées délicates à maintenir. Un peu de nourriture peut encore être

produite par les méthodes traditionnelles. Les San qui vivent dans les deux *conservancies* dans la région d'Otozondjupa et dans le Parc national de Bwabwata, sont cependant, mieux lotis que la plupart des autres San de Namibie dans la mesure où ils ont accès à la terre, gèrent leurs ressources naturelles et peuvent recourir, à de degrés divers, à leurs modes de vie traditionnels.

En ce qui concerne les terres commerciales, en 2010, le gouvernement namibien a poursuivi son Programme de réformes foncier dans le but de permettre à la majorité désavantagée d'accéder à certaines de ces terres. Dans le cadre du Programme gouvernemental de Développement des San, deux fermes ont été achetées afin de reloger les Haiom à la frontière sud du parc National d'Etosha (la terre ancestrale de ce groupe) et une ferme dans la région d'Otjozondjupa pour d'autres groupes San<sup>9</sup>. Le nombre de fermes achetées pour le compte des Haiom a augmenté de 5 en 2010. De nombreux Haiom des zones commerciales environnantes et des villes voisines sont venus dans ces fermes, alors que les Haiom (et leurs proches) qui vivent encore dans le Parc National d'Etosha (comme employés du parc), sont réticents à venir dans ces fermes de peur de perdre les liens et l'accès à Etosha, considéré comme leur terre natale. Toutefois, dans les autres fermes où ils ont été relogés, établir des moyens d'existence durables indépendants de la nourriture fournie par l'aide gouvernementale et l'aide extérieure, est difficile, sinon impossible, en ce moment.

Plusieurs San travaillent en tant qu'ouvriers dans les fermes commerciales<sup>10</sup>. Les ouvriers agricoles San sont souvent les derniers à être embauchés et les premiers à être congédiés en cas d'incertitudes économiques. Les réformes foncières initiées ont provoqué des conséquences inadéquates pour les ouvriers agricoles, certains d'entre eux ont été expulsés des fermes dans lesquelles ils travaillaient depuis plusieurs années. Les connaissances des lois foncières par les ouvriers San restent faibles et ils font souvent état de problèmes relatifs à l'accès à l'information en raison de leur isolement. Un faible niveau d'alphabétisation parmi les San constitue un obstacle supplémentaire dans leur connaissance du droit du travail.

### **Tourisme et autres activités génératrices de revenus**

Le tourisme représente l'une des plus importantes sources de revenus en Namibie. En 2010, les communautés autochtones en Namibie ont tenté de tirer profit des projets touristiques. Une douzaine de communautés, principalement sur des terres communales, ont créé des camps pour touristes. Une dizaine de communautés autochtones dans les *conservancies* sont impliquées dans des accords de partenariat touristique avec les *lodges* (hôtels) et d'autres compagnies touristiques<sup>11</sup>. Les communautés du Parc National de Bwabwata (incluant les Khwe) représentées par l'association Kyaramacan, ont réussi à

soumissionner pour une concession touristique majeure à l'intérieur du Parc National (qui implique des emplois potentiels ainsi que des revenus).

Le trophée de chasse constitue une autre source importante de revenu dans les conservancies. Par exemple, celle de Nyae Nyae génère des revenus significatifs tirés des trophées de chasse qui sont utilisés pour ces opérations et dont les bénéfices sont distribués entre les membres.

En outre, dans ces zones, d'autres projets visant la lutte contre la pauvreté et la faim ont été mis en place, incluant des villages - jardins, un projet pilote de fermes de poulets et un autre de pâturage de bétail, en parallèle avec d'autres projets générant des revenus tels que la récolte et la commercialisation des plantes autochtones (par exemple le Devil's Claw - Griffes du Diable) et la production artisanale. L'association Kyaramacan pourrait accroître substantiellement ses profits tirés de la culture de la Griffes du Diable depuis qu'elle a obtenu la certification biologique du Parc National de Bwabwata. Cela a permis de sécuriser un marché (de niche) international et pourrait assurer de meilleurs prix aux cultivateurs de la Griffes du Diable en 2011.

En revanche, les initiatives des peuples autochtones des terres commerciales et des zones urbaines sont beaucoup plus limitées, en partie en raison du manque de soutien externe de ces peuples, de leur plus grande dispersion et des plus grandes difficultés à les atteindre. Le programme de Développement des San a cependant initié quelque projet générant des revenus dans les fermes de réinstallation qui ont été achetées pour les San dans le cadre de ce programme.

## **Vers un développement des ressources humaines et de la formation**

En 2010, le Programme de Développement des San sous la tutelle du Bureau du Premier ministre a continué à aider les étudiants San avec des bourses. Le Groupe de Travail sur les Minorités en Afrique australe / Working Group of Indigenous Minorities in Southern Africa (WIMSA) dispose d'un programme spécial d'éducation qui fournit des aides spécifiques au Développement de la Petite Enfance mais aide aussi les étudiants San avec des bourses dans différents domaines (principalement des aides soignants dans les centres de Développement de la Petite Enfance, des infirmières, des maîtres d'école en primaire et des guides touristiques). Dans le Parc National de Bwabwata, 15 traqueurs traditionnels ont été évalués et certifiés à travers le Programme de suivi Cyber Tracker. L'Association Namibie de Norvège a continué à soutenir les écoles primaire et secondaire des San à Tsumkwe dans la région d'Otjozondjupa en 2010. Divers projets de formation aux métiers de la production ont également été engagés dans différentes régions pendant toute l'année en vue de permettre aux femmes et hommes San de fabriquer des produits de haute qualité pour le marché national et international. Toutefois,

l'éducation et la formation autochtones requièrent bien plus que ce qu'ils reçoivent actuellement en Namibie.

## **Représentation politique**

La Loi sur les Autorités Traditionnelles (n°25 de 2000) a largement reconnu la chefferie traditionnelle comme une institution culturelle. Selon cette loi, chaque communauté traditionnelle a le droit de créer ou maintenir une Autorité Traditionnelle, comprenant un Chef ou un conseiller traditionnel senior et un certain nombre de conseillers traditionnels en accord avec les dispositions du droit coutumier. Les principales fonctions des Autorités Traditionnelles sont de coopérer avec et d'assister le gouvernement en vue de donner un soutien, un conseil et une information et de contribuer au mieux-être, à la paix et à la tranquillité des communautés rurales. Il y a actuellement 49 Autorités Traditionnelles reconnues en Namibie. Bien que toutes ne soient pas unanimement admises par leur communauté respective, les San considèrent généralement l'institution et la reconnaissance de leur propre Autorité Traditionnelle comme une étape importante dans l'expression de leurs préoccupations et leurs négociations avec le gouvernement. Les San ont longuement et difficilement lutté pour obtenir la reconnaissance de leur propre Autorité Traditionnelle par le gouvernement. Avant 2010, seulement trois Autorités Traditionnelles avaient été reconnues (les Haiom, les Kung, les Ju'hoansi) ; en 2010, deux de plus l'ont (les Omaheke Nord et Sud). L'autorité Traditionnelle des Khwe dans l'Ouest de Caprivi est encore en attente d'une telle reconnaissance.

## **Les organisations des Peuples Autochtones**

Comme beaucoup de groupes autochtones en Afrique australe demeurent non reconnus dans les États-nations dans lesquels ils résident, ils cherchent à s'organiser et à faire du lobbying dans la défense de leurs droits.

Les San sont représentés au niveau régional par le Groupe de Travail sur les Minorités en Afrique Australe (WIMSA). Ce Groupe a été en mesure de nommer un nouveau coordonateur régional en octobre 2010, après deux années pendant lesquelles ce poste important est resté vacant. Cela a permis de renforcer la force institutionnelle de cette organisation, qui a également pu convoquer l'Assemblée Générale Annuelle en décembre 2010. Cette dernière a pu confirmer le modèle de gouvernance régionale du WIMSA. Structurellement, le WIMSA est constitué des Conseils Nationaux San du Botswana, de Namibie et d'Afrique du Sud.

Les Nama sont actuellement dans un processus de formation d'un mouvement de peuples autochtones indépendant : le Conseil Fédéral des Droits Autochtones Nama / Federal Indigenous Nama Rights Council (FINRIC). Ce

conseil a pour objectifs de représenter et protéger les droits des Nama. Les Nama des différents groupes (Bondelswart, Topnaar, Witboois, Swarboois, Afrikaner) sont à l'origine de cette initiative. Leurs activités entreprises en 2010 ont inclus : recherches dans les archives et dans les bibliothèques de leur histoire et identité et prises de contact avec des figures politiques dans les zones majoritairement Nama. Le FINRIC entend encourager la fierté et l'identité Nama. Par le passé, beaucoup de Nama ont rejeté leur identité et se sont décrits eux-mêmes comme Métis ou Owambo (la majorité ethnique en Namibie) afin de prétendre à de meilleures opportunités au sein de la société namibienne.

## **Menaces sur les droits des Peuples Autochtones en 2010**

Plusieurs aspects concernent les droits des San :

- La *conservancy* de Nyae Nyae recherche les moyens de limiter le nombre de fermiers Herero de l'extérieur résidant à Tsumkwe (la ville principale de cette zone est en dehors des terres de la conservancy). Ces fermiers sont dans l'illégalité quand ils utilisent les ressources de la conservancy pour leur pâturage, leur feu, etc. et cela représente une menace potentielle pour leur terre<sup>12</sup>.

- Le gouvernement namibien a déjà prévu de déclasser environ un tiers de la conservancy de N= a Jaqna pour le convertir en zone de petit élevage. Peu connu, ce problème requiert toujours l'attention jusqu'à ce que le gouvernement retire son projet ou non.

- Les San d'Hajlom, qui vivent encore dans le Parc National d'Etosha, sont sous la menace du gouvernement qui veut les transférer vers des fermes de relogement et leur faire ainsi perdre l'accès à leurs terres ancestrales.

- Un autre problème, qui concerne les peuples autochtones en 2010, essentiellement les Himba dans la région de Kunene, a été le projet des gouvernements d'Angola et de Namibie de construire le Barrage Baynes (d'un coût de 1 milliard de dollars) après des efforts antérieurs en vue de d'édifier un barrage et une centrale électrique, connus sous le nom de « Projet du Barrage Epupa », mais qui ont été abandonnés dans les années 90. Les Himba auraient été confrontés à l'afflux d'étrangers qui les auraient forcés à abandonner leurs traditions et culture. Le risque de déplacement ou de destruction de tombes ancestrales le long de la rivière Kunene constitue un autre problème<sup>13</sup>.

## **Promouvoir les droits des Peuples Autochtones en Namibie en 2010**

En octobre 2010, la Namibie a accueilli la Conférence Sous-Régionale sur les Droits des Peuples Autochtones/Communautés Marginalisées et a lancé l'élaboration d'un Rapport consacré aux Droits des Peuples Autochtones dans 24 pays africains. La conférence a été financée par le projet « Promotion et Mise

en œuvre des Droits des Peuples San de la République de Namibie » et par la composante namibienne du Programme Peuples Autochtones dans le cadre du partenariat 2008/2012 entre le programme de l'Agence Espagnole pour le Développement de la Coopération Internationale et l'Organisation Internationale du Travail, en coopération avec le Bureau du Premier ministre et a été organisée par le Centre d'Aide Légale<sup>14</sup>. L'objectif de cette conférence visait à améliorer la conscience des participants à propos des droits des Peuples Autochtones et obtenir des informations en vue de directives politiques pour le Livre Blanc sur les Communautés Marginalisées.

La Conférence et le lancement ont été suivis par des représentants des gouvernements central et régionaux de Namibie, des représentants d'ONG sectorielles, des Autorités Traditionnelles, des partenaires bilatéraux et des communautés autochtones d'autres pays voisins ainsi que par des experts de l'OIT, de la Commission Africaine des droits de l'Homme et des Peuples et de l'Université de Pretoria.

La Conférence a renforcé la sensibilisation à la question des droits des Peuples Autochtones et a proposé des idées inovantes pour le Livre Blanc concernant les Communautés Marginalisées. En 2011, ces idées devraient être formalisées dans un cadre réglementaire sous la tutelle du Bureau du Premier ministre avec le soutien de l'OIT.

## Notes

<sup>1</sup> Suzman, James, 2001: *An Introduction to the Regional Assessment of the Status of the San in Southern Africa*. Windhoek: Legal Assistance Centre.

<sup>2</sup> Les chiffres valables concernant le nombre de San, datent essentiellement des recensements des années 1990. Un nouveau recensement serait nécessaire.

<sup>3</sup> UNDP, 2007: *Trends in Human Development and Human Poverty in Namibia: Background paperto the Namibia Human Development Report*. Windhoek: UNDP.

<sup>4</sup> L'auteur voudrait remercier M. Aaron Clase du Bureau du Premier Ministre, M. Friedrich Alpers d'IRDNC, Mme Kathryn Blackmore d' OST, Mme Lara Diez de NNDF, M. Mathambo Ngakeaeja et Mme Eva Weitz de WIMSA, M. Lesle Jansen, M. Willem Odendaal, M. Peter Watson and Mme Anne-Kathrin Schwab du LAC pour les actualités 2010 de leurs organisations respectives et autres informations utiles et commentaires.

<sup>5</sup> Werner, Wolfgang and Willem Odendaal, 2010: *Livelihoods after land reform. Namibia country report*. Windhoek: LEAD, Legal Assistance Centre: 18.

<sup>6</sup> La traduction française de ce terme par « aire de protection ou de conservation » est quelque peu réductrice car en Namibie il s'agit d'une construction spécifique impliquant la gestion par les populations autochtones et engageant d'autres aspects que les seules dimensions « protection ou conservation ». Aussi, nous garderons l'original en anglais dans le texte. NDT

<sup>7</sup> Namibian Association of CBNRM Support Organisations, 2010: *Namibia's communal conservancies: a review of progress and challenges in 2009*. Windhoek: NACSO: 9.



<sup>8</sup> Les communautés ne sont pas autorisées à former des *conservancies* dans les Parcs nationaux mais l'association Kyaramacan accomplit de nombreuses fonctions qu'ont les conservancies sur le territoire communal. Par exemple, l'association a l'accès aux ressources naturelles dans le Parc national, le Ministère d'Environnement et le Tourisme leur a accordé une concession de chasse lucrative et l'association choisit finalement le partage de bénéfices. Il agit comme une personne juridique pour le compte des résidents du Parc national.

<sup>9</sup> Office of the Deputy Prime Minister, 2008: The San Development Programme Report 2007/2008. Windhoek: Office of the Deputy Prime Minister. Office of the Deputy Prime Minister, 2011: Draft Annual Report for the Year 2009/2010. Draft report.

<sup>10</sup> Aucun chiffre précis n'est disponible sur le nombre d'ouvriers agricoles San en Namibie.

<sup>11</sup> Namibian Association of CBNRM Support Organisations, 2010: Namibia's communal conservancies: a review of progress and challenges in 2009. Windhoek: NACSO.

<sup>12</sup> Voir IWGIA, 2010: *The Indigenous World 2010*. IWGIA: Copenhagen. p. 550. Voir aussi <http://www.republikein.com.na/politiek-en-nasionale/algemeen/gam-boere-eis-miljoene.120035.php>.

<sup>13</sup> Voir Muranga, Elvis, 2011: *Epupa déjà Vue*. In *Insight Namibia*. Décembre 2010, Janvier 2011: 37.

<sup>14</sup> Le rapport d'ensemble est le résultat d'un projet de recherche commun entre l'OIT, la Commission africaine sur l'Homme et les Droits des Peuples et l'Université de Pretoria examinant la protection législative des droits des peuples autochtones en Afrique.

*Ute Dieckmann est coordinateur du projet de recherche Développement et l'Environnement terrestre du Centre d'Aide Légal en Namibie. Sa recherche au cours de la dernière décennie s'est concentrée sur la réforme agraire et les San en Namibie.*

*Source: IWGIA, Indigenous World 2011  
Traduction pour le GITPA par Raphaël Porteilla,  
membre du réseau d'experts Afrique du GITPA*